



L'ex de ma femme m'interdis de la voir

Par **erikblezo**, le **18/05/2012** à **23:33**

Bonjour,
l'ex de ma femme m'interdis de la voir sous peine de demander une enquête social et de lui prendre sa fille de six ans .
Elle a tellement peur de lui que je n'ai plus le droit d'allez chez elle , en a t'il le droit et- comment dois-je réagir

Par **cocotte1003**, le **19/05/2012** à **02:58**

Bonjour, vous voulez dire que vous etes marié et que vous vivez séparément du fait de l'attitude de l'ex mari de votre femme ?cordialement

Par **erikblezo**, le **20/05/2012** à **10:51**

bonjour je me suis mal exprimé ...nous ne sommes pas marié , mais nous avons toujours chacun notre appartement ...un soir je vais chez elle et un soir elle vient chez moi ..et maintenant elle a tellement peur de lui (du a ses menaces de lui enlever sa fille si je dormais chez elle) .
Je peux comprendre qu'elle est peur de perdre sa fille , ce qui est normal mais de la a ne plus se voir a cause de lui , le temps qu'ils passent devant le J.A.F je trouve cela grave .
j'ai beau lui expliquer que même une enquête sociale (dont il la menace) ne pourra qu'être bénéfique pour elle , car même sa fille qui à 6ans le craint .
je ne sais plus comment lui expliquer qu'il ne peut rien contre elle.

Merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **20/05/2012** à **12:47**

Bonjour, il n'y a aucun raison valable pour demander une enquete sociale du moment que la petite va bien Votre amie refait sa vie et il n'a rien à interdire, à dire... Pour qu'il y ai enquete, il faut que le juge la demande et il le fait s'il a des doutes sur le bien-etre de l'enfant. elle commence à se plier à toutes les exigences de son ex, elle ne fera plus rien de sa vie. que monsieur fasse sa demande au JAf, on peut toujours tout demander mais de là à l'obtenir c'est autre chose, cordialement

Par **erikblezo**, le **20/05/2012** à **17:39**

je vous remercie tres sincérement pour votre réponse